



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2021

DERNIERS JOURS POUR S'INSCRIRE AUX CONCOURS DE CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION : CANDIDATEZ JUSQU'AU 10 DÉCEMBRE

<https://lajusticerecrute.fr/devenez-cpip>

Plus que quelques jours pour candidater : 330 postes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sont à pourvoir. Les inscriptions aux concours sont ouvertes jusqu'au 10 décembre 2021.

CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION : UN MÉTIER AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'AUTRE

Exerçant en milieu ouvert dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), et en milieu fermé en détention, les CPIP sont des acteurs essentiels de la justice. Ils agissent pour la protection de toute la société en luttant contre la récidive et en accompagnant la réinsertion des personnes condamnées.

La mission des CPIP est double :

Accompagner les personnes placées sous main de justice dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines

L'objectif est d'assurer le respect des obligations imposées aux personnes condamnées à des peines d'incarcération ou des peines alternatives à l'incarcération, afin de lutter contre la récidive et de préparer leur réinsertion. Les CPIP accompagnent les personnes suivies afin de lutter contre la désocialisation des détenus et de faciliter l'accès des personnes incarcérées aux dispositifs d'insertion et de droit commun.

Aider à la décision judiciaire

Les CPIP accompagnent l'autorité judiciaire dans la prise de décision en apportant les éléments d'évaluation permettant de préparer et de mettre en œuvre les condamnations ou en proposant des mesures d'aménagement de peine, en lien avec les magistrats et les partenaires qui accompagnent les missions de réinsertion (pôle emploi, mission locale, structures d'hébergement, organismes de formation, etc.).

QUATRE CONCOURS AURONT LIEU SIMULTANEMENT EN FONCTION DU PROFIL DES CANDIDATS.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 10 et 11 février 2022 et seront suivies, pour les candidats admissibles, d'épreuves d'admission qui auront lieu du 2 au 20 mai 2022. Les lauréats intégreront l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) pour y suivre une formation rémunérée de deux ans, alternant entre apprentissages théoriques et pratiques à Agen et stages en SPIP, établissements pénitentiaires, tribunaux ou associations. À l'issue de leur formation, les lauréats seront titularisés fonctionnaires de catégorie A.

- **Concours interne** : fonctionnaire ou agent public justifiant de quatre années d'exercice à la date d'ouverture du concours.
- **Concours externe** : accessible à BAC+3 ou titre équivalent.
- **Concours externe sur titre** : accessible à BAC+3 ou équivalent dans le domaine social ou éducatif.
- **Troisième concours** : candidats justifiant de l'exercice, pendant au moins cinq ans au cours des dix années précédant l'ouverture du concours, de certaines activités professionnelles, d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une activité en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Conditions d'accès au concours, dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **10 décembre 2021** :

- Vous êtes de nationalité française,
- Vous remplissez les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- Vous êtes en possession de vos droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.

Informations et inscriptions

<https://lajusticerecruite.fr/devenez-cpip>